

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
11 Décembre 2020

Étaient présents :

MMES VIEL Catherine Maire, , CHOISNARD Marcelle, GIOT Sophie, Mme LORET Laura, LEMANISSIER Nathalie, LELEGARD Sandrine,

MM. FOUAUX Antoine 1er adjoint, PHILIPPE Damien 2ème adjoint, COTTIN Antoine.

Étaient absents excusés : VIEL Noëlle, ANTHEAUME Claude.

Étaient absents non excusés : néant

Procurations : Mme VIEL Noëlle à Mme CHOISNARD Marcelle

M. FOUAUX Antoine a été nommé secrétaire de séance.

Début de la séance à 19h.

Mme Le Maire, après avoir demandé à chacun des conseillers s'il a bien reçu le compte rendu du Conseil Municipal en session ordinaire du 9 octobre 2020 et en l'absence de réponse négative procède à la lecture du compte rendu.

INTEGRATION DES RESULTATS DU CCAS

Vu le Budget Primitif 2020 adopté le 24/07/2020.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré.

AUTORISE le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n° 1 et détaillés dans le tableau ci-dessous.

Section	Chap	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	67	678	42 159,44 €	
Fonctionnement	002	002		42 159,44 €
Fonctionnement	67	678	-3 854,90 €	
Fonctionnement	023	023	3 854,90 €	
Investissement	001	001	3 854,90 €	
Investissement	021	021		3 854,90 €

Ces mouvements s'équilibrent en dépense et en recette, en section de fonctionnement à 42 159,44€ et en section d'investissement à 3 854,90€.

Adoptée à l'unanimité.

INDEMNITE DE Mme KERGRESSE - TRESORIERE

Le conseil municipal décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an soit 153,87 €
 - que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et lui sera attribuée comme Receveur municipal ;
 - de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires soit 45,73 € ;
- Adoptée à l'unanimité

INDEMNITE SALLE DES FETES ET EGLISE

le conseil municipal décide que les indemnités attribuées à Mme VIEL Noëlle pour la salle des fêtes et à Mme LECLUZE Bernadette pour l'ouverture de l'église seront versées sur la base de 5/12 pour cette année.

Adoptée à l'unanimité.

INDEMNITE DE FONCTIONS MAIRE ET ADJOINTS

Madame Le Maire indique que depuis le 1 janvier 2020 les plafonds d'indemnité pour le Maire et les Adjointes ont été rehaussés et cela pour tenir compte de la charge de travail liée à la décentralisation.

Faute de délibération du conseil municipal les indemnités sont, de droit, portées à leur montant maximal.

Les nouveaux plafonds en vigueur seront effectifs au 1 janvier 2021 à savoir 25,50% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le Maire et 9,90% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les adjoints.

La proposition d'indemnité du Maire et soumise au vote : proposition adoptée à l'unanimité

La proposition d'indemnité des Adjointes et soumise au vote : proposition adoptée à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR LA CLECT

Le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées.

M. COTTIN Antoine, comme membre titulaire, et Mme CHOISNARD Marcelle, comme membre suppléant, sont élus à l'unanimité.

DEVIS

Le conseil accepte les devis suivants à l'unanimité à savoir :

- PEZERIL pour enlèvement des plots devant l'église : 750 €
- G.C. ENTREPRISE pour enlèvement de la chaudière gaz chez M. MADELAINE René locataire au Couvent : 268,80 €

Ces travaux seront réalisés en 2021.

QUESTIONS DIVERSES

Le repas des anciens est annulé à cause de la situation sanitaire. Il sera remplacé par la distribution d'un colis par les membres du Conseil Municipal et les membres du CCAS.

Nous abordons le sujet du développement de la fibre sur la commune. Les travaux se feront en 2021 pour des premières inscriptions en avril 2022.

L'ordre du jour étant épuisé Mme Le Maire lève la séance à 20h30.

La secrétaire de séance

A.FOUAUX



Le Maire

C.VIEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. VIEL'.